

LETTRE D'INFORMATIONS DU COMITE ET DU COMMISSARIAT DE MASSIF DES ALPES



N° 6 – janvier 2021



Au sommaire de ce 6^{ème} numéro, vous sont présentés en rétrospective les événements majeurs de l'activité du 2nd semestre 2020. Le prochain numéro, à paraître début mars, exposera les grands enjeux de l'année 2021.

- page 1 : un secrétaire d'Etat pour les dossiers « montagne » du gouvernement,
- page 1 : les « petites villes de demain » du massif alpin,
- page 2 : vie des instances du massif des Alpes,
- page 6 : la convention interrégionale du massif des Alpes (CIMA) 2021-2027,
- page 7 : actualités de la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA),
- page 10 : actualités et initiatives à signaler : plan de relance, rencontre « jeunes en refuge »..., Campagne de sensibilisation Covid-19 - Protégeons la saison !...
- page 13 : calendrier prévisionnel des réunions des instances du Comité de massif des Alpes,
- page 13 : organigramme actualisé.

UN SECRETAIRE D'ETAT POUR LES DOSSIERS « MONTAGNE » DU GOUVERNEMENT

Parmi les 11 secrétaires d'Etat nommés le 2 juillet 2020, figure un membre du gouvernement chargé spécifiquement de la ruralité. **Joël GIRAUD** a été nommé **secrétaire d'Etat à la ruralité**, venant ainsi compléter l'équipe gouvernementale de l'aménagement des territoires, au côté de la ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT.

Il devra notamment définir et mettre en œuvre, avec l'ensemble des ministres compétents, la politique du gouvernement en faveur du développement et de la mise en valeur des espaces ruraux et **de montagne**.



Nicolas EVRARD, a rejoint le cabinet du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, tout en conservant ses mandats d'élu local. Il occupe la fonction **de conseiller montagne et tourisme** auprès de la ministre Jacqueline GOURAULT et plus particulièrement auprès du secrétaire d'Etat chargé de la ruralité, Joël GIRAUD.

LES « PETITES VILLES DE DEMAIN » DU MASSIF ALPIN



Au travers du programme « **Petites villes de demain** », l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires. Le programme vise à conforter le rôle structurant des communes de moins de 20 000 habitants en milieu rural, au bénéfice de leurs habitants et de leur territoire environnant.

Le programme est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026). La sélection des communes et intercommunalités s'est terminée en fin d'année 2020. Pour le massif alpin, 200 petites villes ont été retenues dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, et 53 petites villes ont été retenues dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour plus de détails sur ce programme et consulter les cartes des communes concernées des deux régions alpines : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45>

COMMISSION PERMANENTE DU COMITE DE MASSIF DES ALPES LE 7 OCTOBRE 2020 EN VISIOCONFERENCE MULTISITES.



Les membres de la commission depuis Gap.

Le 7 octobre 2020 s'est tenue une réunion de la commission permanente du Comité de massif des Alpes en visio-conférence depuis: la préfecture des Hautes-Alpes à Gap et depuis la préfecture de l'Isère à Grenoble.

La commission permanente est coprésidée par Chantal EYMEOD, vice-présidente de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Fabrice PANNEKOUCKE, vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2ème séance de l'année pour cette commission afin de poursuivre les débats portant l'actualisation des chapitres du **Schéma interrégional du massif des Alpes** et d'être consulté régulièrement sur les actualités de la préparation des prochains outils de **contractualisation pour la période 2021-2027 entre Etat et Régions** (CPER et CPIER Alpes), et pour les fonds structurels européens (FEDER Alpes), dans un contexte « plan de relance » tant régional que national et européen. La mise à jour des chapitres « maîtriser et limiter les consommations foncières », et « mettre en œuvre une politique de transports durables dans le massif des Alpes » du Schéma de massif et l'état de l'élaboration de la prochaine convention interrégionale du massif des Alpes et de l'axe interrégional FEDER Alpes pour la période 2021-2027 ont été présentés et débattus par les membres.



Des éléments de bilan de la saison estivale 2020 et la préparation de la saison d'hiver 2020-2021 ont été présentés.

Un point a été fait sur la présidence française de la **Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine** avec notamment des retours sur les événements tenus au titre de la présidence française depuis début le mois de septembre.

Télécharger le projet de compte-rendu non validé:

<https://mon.anct.gouv.fr/group/175183/document/182609>



*Grenoble en visioconférence,
avec Laurent REYNAUD, délégué général de
Domaines Skiables de France et Nicolas
GOUVERNEL, commissaire adjoint .*

UNE COMMISSION « ESPACES ET URBANISME » A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE A ANNECY.



La commission « espaces et urbanisme » du Comité de massif des Alpes s'est réunie le **jeudi 22 octobre 2020** à la Préfecture de la Haute-Savoie à Annecy (74).

Avec comme à l'ordre du jour :

- L'examen pour avis du projet de **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) d'Annemasse Agglo (74)**,
- L'état des SCOTs sur le massif des Alpes,
- Retour sur la mise à jour du chapitre « maîtriser et limiter les consommations foncières » du Schéma Interrégional du massif des Alpes suite à la commission permanente du 7 octobre.

La commission a rendu un avis favorable sur le projet de SCOT d'Annemasse Agglo avec deux réserves. L'une portant sur la gestion économe de l'espace, et l'autre sur l'adéquation entre le projet de développement et la ressource en eau potable.



L'avis rendu par la commission sur le projet de SCOT d'Annemasse Agglo:

<https://mon.anct.gouv.fr/group/175183/document/180008>

UNE COMMISSION « TRANSPORTS ET MOBILITES » DEMATERIALISEE.

Durant le mois de septembre, la **commission « transports et mobilités »** du Comité de massif des Alpes a été consultée par voie numérique sur le chapitre « mettre en œuvre une politique de transports durables dans le massif » du Schéma de massif dans l'objectif de poursuivre son actualisation.

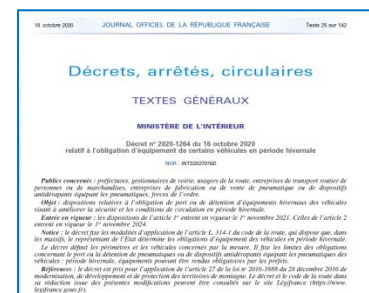
Par ailleurs, le **décret n° 2020-1264 du 16 octobre 2020 relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale** a été publié au journal officiel pour une mise en place le 1^{er} novembre 2021.

Ce décret modifie le Code de la route afin de définir les zones géographiques et véhicules concernés par la mesure. Il fixe également les limites des obligations concernant le port et la détention d'équipements hivernaux des véhicules.

Les communes concernées seront celles faisant partie d'une zone de massif, dont la liste sera déterminée par les préfets après avis des Comités de massif.

Le Comité sera donc saisi (commission « transports et mobilités ») au 2^{ème} trimestre 2021 sur la base des projets de cartes/listes des préfets des 9 départements alpins.

Pour consulter le décret : <https://mon.anct.gouv.fr/group/175183/document/179945>



PLENIERE DU COMITE DU MASSIF DES ALPES le 11 DECEMBRE 2020 EN VISIOCONFERENCE INDIVIDUELLE.

La séance plénière du Comité de massif des Alpes a eu lieu le vendredi 11 décembre 2020, en visioconférence individuelle.

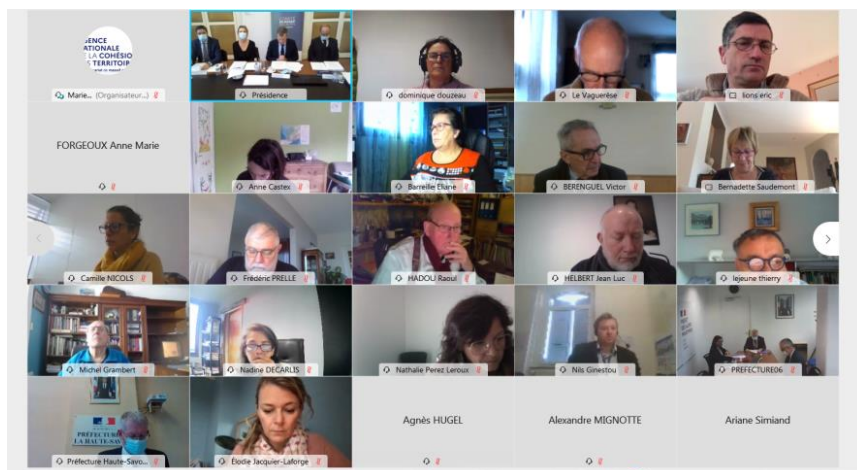
Le Comité est coprésidé par le Préfet coordonnateur de massif des Alpes, Christophe MIRMAND, Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Chantal EYMEOD, vice-présidente de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Compte tenu du contexte de la crise sanitaire, le recours à une plateforme de visioconférence a été retenu.

Malgré les contraintes liées au format de la réunion les membres ont pu s'exprimer sur l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour.



L'état d'avancement de la prochaine **convention interrégionale de massif des Alpes 2021-2027** a été présenté aux membres. Le texte de l'accord de partenariat a été présenté dans le cadre de la consultation du Comité sur les contractualisations à l'échelle alpine prévue par l'article 7 de la loi montagne



Le Comité a été saisi sur le texte complet du **schéma de massif** mis à jour. Le Schéma de massif constitue - parmi ses fonctions - le cadre stratégique justifiant les outils partenariaux de cofinancements d'opérations au sein du massif. D'où l'intérêt que ce document reste « à jour » dans ses orientations et axes thématiques pour être utilisé dans les pièces justificatives de la CIMA 2021-2027 et de l'axe interrégional FEDER Alpes 2021-2027 au sein du PO FEDER FSE de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une présentation du « **programme national pour la montagne** » portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a été faite, l'objectif de ce programme de l'Agence, dédié à la montagne est d'« **accompagner les territoires de montagne dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux du changement climatique** ». Les membres ont été saisis pour recueillir leurs suggestions en vue de la définition précise de l'offre de services de ce programme.

Christiane BARRET, préfète de région honoraire, intervenant comme déléguée générale de la présidence française, a fait un bilan des décisions et événements pour l'année 2020 **de la présidence française de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine**. Et, a aussi présenté le programme de travail et les principaux événements pour 2021

Un point d'actualité sur les stations pour le démarrage de la saison d'hiver 2020-2021 avec l'état des décisions nationales, situation des territoires alpins a été fait par le préfet coordonnateur de massif.

SEMINAIRE DU RESEAU DES ESPACES VALLEENS DU 10 et 11 SEPTEMBRE 2020 A GREOUX-LES-BAINS (04).

Le réseau des « espaces valléens » a été accueilli par l'espace valléen "Voir le Verdon en Grand !" les 10 et 11 septembre à Gréoux-les-Bains (04).

Différentes thématiques ont été abordées avec l'intervention d'experts :

- Vers une politique jeune à l'échelle du massif alpin,
- Le réseau pastoral alpin : espaces partagés des contraintes à négocier, des synergies à construire,
- Présentation des travaux du tourisme durable,
- Interventions autour de la future CIMA 2021-2027 et FEDER POIA.



LE 8 OCTOBRE 2020, ELUS LOCAUX ET ACTEURS DES « ESPACES VALLEENS » REUNIS A CORPS (38).



Suite au séminaire de septembre, cette rencontre, organisée sur l'espace valléen de la Matheysine, a permis d'accueillir les nouveaux élus des territoires et de partager avec eux le bilan et les perspectives **pour la future programmation « espaces valléens » 2021-2027.**

Des tables rondes ont eu lieu sur les politiques régionales, nationales et européennes qui accompagnent le programme « espaces valléens » ainsi que sur le bilan et les perspectives pour la future programmation 2021-2027.

Trois grandes thématiques ont été travaillées afin d'appréhender la future programmation :

- Le changement climatique : Quelles sont les solutions applicables ou envisageables pour s'adapter au changement climatique, tout en assurant une dynamique de l'économie locale ?
- Accueillir en garantissant la qualité de vie et le respect de l'environnement : Comment accueillir/répondre aux attentes des clientèles en garantissant la préservation de la qualité de vie et le respect de l'environnement ?
- « Espaces valléens » et stratégie de développement local : La réflexion "Espaces valléens" au cœur des stratégies de développement local ?



La plaquette « bilan et perspectives - Programmation 2015-2020 » du programme « espaces valléens » a également été présentée.

Pour consulter la plaquette : <https://mon.anct.gouv.fr/group/175183/document/179646>

ETAT DE L'ELABORATION DU CPIER ALPES 2021-2027.

Dans la continuité de la convention inter-régionale du massif des alpes (CIMA) pour la période 2014-2020, constituant le CPIER Alpes, l'Etat, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse se sont accordés pour élaborer ensemble la CIMA 2021-2027.

Les échanges entre les Régions alpines et l'Etat ont débuté dès l'été 2019, avec une première étape de consultation formalisée par une note du préfet coordonnateur de massif au gouvernement en novembre 2019.

Le Comité de massif des Alpes a été consulté sur les principes et les thématiques de la future contractualisation au cours de l'année 2020, avec l'exposé des axes et mesures en commission permanente du 16 juillet 2020.

Le texte de l'accord de partenariat a été présenté lors de la séance plénière du 11 décembre dans le cadre de la consultation du Comité sur les contractualisations à l'échelle alpine prévue par l'article 7 de la loi montagne.

Suite à cette consultation, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur l'a validé le 17 décembre 2020. Pour le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ce sera en février 2021.

A ce stade, seuls les principes et thèmes d'intervention ont été arrêtés, ainsi que les montants totaux contractualisables ou valorisables. La répartition des moyens contractualisés, dans le détail des axes et mesures, sera travaillée au premier semestre 2021, afin de parvenir à la signature de la convention en 2021.

Les 4 axes d'intervention de la CIMA 2021-2027 se décomposent ainsi :

- Axe 1: limiter le changement climatique et préserver l'environnement alpin,
- Axe 2: adapter nos modes de vie au changement climatique pour maintenir l'attractivité du massif,
- Axe 3: conforter la transition écologique des filières économiques alpines et accroître leur contribution à la neutralité climatique du massif,
- Axe 4 (transversal): accompagner les acteurs en réseaux, l'ingénierie et les dispositifs d'aide à la connaissance et à l'anticipation de la prise de décision, pour un massif alpin plus résilient.

La CIMA 2021-2027 visera à répondre aux grands enjeux du massif pour sa partie française et pour traduire par des actions les engagements pris par la France et les Régions à l'échelle de la SUERA, **en matière de réponse au changement climatique**, à l'aménagement et à la cohésion des territoires, à la relance économique liée à la crise sanitaire de la COVID19.

A noter parmi les « nouveautés » :

- le renforcement des actions liées à la qualité de vie en montagne (services à la population, aux touristes, aux salariés) au sein de l'axe 2 ;
- la création d'un cadre contractuel d'appui au pastoralisme (PSEM) en complément des mesures prévues dans le cadre du Plan Loup et des FEADER ;
- les actions ciblées sur la jeunesse ;
- les actions liées à la culture dans ses déclinaisons alpines ;
- un axe 4 consacré à l'affichage des soutiens aux acteurs alpins œuvrant en matière d'ingénierie, comme têtes de réseaux, ou comme acteurs de référence sur une thématique particulière, à l'échelle du massif.



LA PRESIDENCE FRANÇAISE DE LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE POUR LA REGION ALPINE (SUERA): RETOURS SUR LES EVENEMENTS 2020.

Les forêts de montagne et le changement climatique.

La journée du 3 septembre à Aix-les-Bains en Savoie (73) a été structurée autour de deux séances plénières le matin et des ateliers thématiques l'après-midi. Plus de 90 participants ont contribué aux échanges et formulé des recommandations pour la période de financement européenne 2021-2027.

Le 4 septembre, des visites de terrain ont été organisées par les Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes dans les parcs nationaux des Bauges et de la Chartreuse pour tenter d'aborder les problématiques suivantes:

- Comment renforcer la résilience de la filière bois en montagne ?
- Quels nouveaux liens faut-il inventer entre la société et les forêts de montagne ?



Les rencontres du pastoralisme.

Ces 35èmes rencontres, organisées dans le cadre de la présidence française de la SUERA, se sont tenues du 23 au 25 septembre dans la vallée de l'Ubaye, dans les Alpes-de-Haute-Provence (04), en partenariat avec le CERPAM et la Maison de la Transhumance. Tout au long des rencontres, les participants ont découvert les produits matériels du pastoralisme et son patrimoine immatériel comme la transhumance. Cet événement a été l'occasion de dévoiler le projet d'un sentier de randonnée transfrontalier entre l'Italie et la France: La Routo. Cet itinéraire, basé sur les anciennes routes de transhumance, permet aux randonneurs d'apprécier l'environnement pastoral: agriculture, gastronomie, patrimoine touristique, artisanal et culturel. Une gamme de vêtements outdoor en laine mérinos d'Arles, qui sera disponible à la vente au printemps 2021, a été présentée lors d'une soirée d'inauguration.

Climat, risques et énergies.

A Chamonix en Haute-Savoie (74), deux jours, le 30 septembre et 1^{er} octobre, ont été consacrés au thème Climat, risques et énergies: Quels sont les enjeux, quels atouts pour les territoires alpins dans la gestion post-crise?

Pour répondre à ces questions, experts, élus et techniciens ont mis en avant l'expérience des territoires alpins.

Ces territoires sont particulièrement vulnérables en raison de leurs caractéristiques géo-sociologiques extrêmes, qui ont toujours su développer des stratégies de gestion des risques naturels, des stratégies énergétiques et aujourd'hui une nécessaire adaptation au changement climatique. Des excursions ont été organisées le lendemain, en présence de la secrétaire d'État française à la biodiversité, Bérangère ABBA. Ce fut l'occasion pour les participants de créer des liens, d'échanger mais aussi de se familiariser avec des problématiques propres aux territoires de montagne: des territoires «d'excellence» qui ont acquis une expérience dans la gestion des problématiques à la croisée des chemins entre climat, risques et énergies.



Les villages connectés : opportunité pour la transition écologique et l'attractivité de la région alpine.

L'événement du 5 octobre à Grenoble en Isère (38) sur les villages connectés (« smart villages ») ainsi que les visites de terrain le lendemain ont mis en évidence une série d'initiatives et de projets pilotes sur le thème émergent des villages connectés et leur contribution au développement des services publics dans les zones rurales et de montagne. Des approches territoriales où la transition numérique est en adéquation avec l'enjeu de la transition écologique et l'attractivité des territoires ont été présentées.



Une définition commune du concept de smart villages a été débattue et convenue: des services qui répondent à un besoin, dans une approche collective, et qui reposent sur des ressources numériques. Une approche et une vision à long terme sont nécessaires pour les territoires alpins, à la fois en termes d'intégration des infrastructures dans la société et le paysage, et dans le déploiement des usages dans la vie quotidienne des habitants.



Les Assises euro-alpines du pastoralisme.



Cet événement du 8 octobre faisait écho aux premières rencontres pastorales; il était organisé à Grenoble (38) dans le cadre du Festival International "Pastoralisme et Grands Espaces" et était consacré aux transitions de l'élevage pastoral face aux mutations en cours et à venir dans la région alpine.

Plusieurs thèmes ont été abordés dans une série d'ateliers:

- La souveraineté alimentaire, un nouveau défi pour la valorisation des produits pastoraux,
- Le pastoralisme, une gamme de solutions pour s'adapter au changement climatique,
- Métropoles et espaces pastoraux, confrontation et complémentarité.



Carburants alternatifs et transition énergétique des transports.

La 4ème conférence mobilité qui devait avoir lieu à Marseille a été reportée à 2021 en raison de l'évolution de la crise sanitaire. Dans le cadre des activités de la SUERA, le groupe d'action 4 - Mobilité, copiloté par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le GECT, région européenne Tyrol - Tyrol du Sud - Trentino, ont organisé le 3 novembre un webinaire en ligne proposant 3 ateliers simultanés sur le thème : « Carburants alternatifs et transition énergétique dans les transports ».



Le forum annuel de la SUERA.

Le **forum annuel de la SUERA** organisé par la présidence française a eu lieu **le 10 décembre 2020 à Marseille**. Il s'est déroulé autour de l'assemblée générale et d'ateliers thématiques en ligne ouverts à tous les acteurs alpins : élus locaux, associations, jeunes engagés dans des actions soutenues par la Stratégie alpine, grand public, etc.

Les États et les Régions ont ainsi affirmé leur solidarité vis-à-vis des territoires franco-italiens sinistrés par la tempête Alex, en approuvant une motion relative à l'activation du Fonds de solidarité de l'Union européenne.



Les États et les Régions ont ensuite échangé sur la gestion de crise sanitaire dans le secteur touristique, essentiel pour la région alpine et durement affecté, en pointant le besoin de coordination européenne. Ils ont également affirmé le besoin d'accompagner les stations de ski dans leur transition écologique en toutes saisons en adaptation au changement climatique.

Les États et les Régions ont présenté un plan d'action post-Covid-19 en faveur de la reprise écologique et de la résilience de la région alpine, mis en œuvre par les neufs groupes d'action de la SUERA.

Les États et les Régions ont réaffirmé la nécessité de règles de gouvernance inclusive et participative: qu'il s'agisse de la conception d'une structure de support technique, d'ancrage dans les programmes de l'Union européenne 2021-2027, de développement d'outils participatifs ou encore de la création d'un organe dédié à la jeunesse alpine.

Les États et les Régions ont pu également prendre connaissance des actions qui seraient menées en 2021 par la présidence française, qui sera fortement impliquée sur les thématiques telles que le changement climatique et la biodiversité, la jeunesse dans l'espace alpin, les mobilités durables et les carburants alternatifs, les villages connectés, le tourisme et la transition écologique, l'efficacité énergétique dans les entreprises mais aussi le pastoralisme.

Le nouveau logo de la SUERA pour l'extension de la présidence française en 2021.



Cette année 2021 sera aussi l'occasion pour la présidence française de la SUERA de se rapprocher des équipes en charge du dossier « Grenoble, capitale verte européenne 2022 ».

Le second temps de ce forum annuel comprenait différents ateliers thématiques ouverts au public, sur l'après-midi:

- Les jeunes alpins s'engagent pour une région alpine résiliente face au changement climatique ;
- La SUERA et le Greendeal alpin : la coopération dans les stratégies macro-régionales, la multifonctionnalité des forêts et la présentation du projet YAFA (Youth Act 4 Alps);
- La région alpine durable et résiliente se prépare dans les groupes d'action de la SUERA.

Les retransmissions vidéo des ateliers sont disponibles sur le [site EUSALP](https://mon.anct.gouv.fr/group/175183/document/182311); les comptes rendus des ateliers seront mis en ligne sur ce même lien.

Pour consulter le calendrier 2020-2021 de la présidence française de la SUERA : <https://mon.anct.gouv.fr/group/175183/document/182311>

PLAN DE RELANCE DU GOUVERNEMENT DU 3 SEPTEMBRE 2020.

Le gouvernement a présenté, le 3 septembre 2020, le plan de relance économique, « **France relance** ». Ce plan de « *lutte contre les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire* » est doté de **100 milliards d'euros**, dont 40 milliards de l'Union européenne.

Il repose sur trois piliers :

- L'écologie pour accompagner la transition vers une économie plus verte et durable ;
- La compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés;
- Et la cohésion sociale et territoriale pour garantir la solidarité entre les générations et les territoires.

Ce plan sera déployé sur 18 mois, et il devrait permettre la création de 160 000 emplois, en 2021.

Un site dédié au plan de relance a été créé. Il centralise l'ensemble des mesures du plan de relance et oriente les bénéficiaires sur les modalités d'accès aux différentes mesures.

Vous pouvez avoir accès au site en cliquant [ici](#)



La politique alpine bénéficiera de ces crédits avec une dotation FNADT Alpes « Relance » pour 2021 et 2022 totalisant 7,168 milliards d'euros, pour des opérations programmables au titre de la CIMA. Ces crédits s'ajouteront aux dotations Etat habituelles. Les régions pourront également valoriser des crédits de relance fléchés sur des investissements en montagne.

A noter que la SAS Alpes Bois Collage (ABC) vient de bénéficier de l'aide du plan de Relance pour conforter son activité. Cette société, portée par 4 entreprises complémentaires fabrique des produits de bois collé en charpente et menuiserie, jusque-là importés d'Autriche pour la plupart. Aujourd'hui, ils sont usinés localement, avec la certification "Bois des Alpes".

DRAMATIQUE ACTUALITE « RISQUES NATURELS ».

Le département des Alpes-Maritimes a été durement frappé par la tempête Alex au début du mois d'octobre 2020 et les zones de montagne ont été considérablement atteintes dans les trois vallées de la Roya, de la Vésubie, du Boréon. Le président de la République, le Premier ministre, ainsi que de nombreux autres ministres sont venus sur les lieux pour assurer à la population et les élus de la solidarité nationale avec des réponses rapides. Cet épisode pluvio-orageux dans les Alpes-Maritimes tend à rappeler que les torrents de montagne et les risques météorologiques font peser un aléa important dans les vallées alpines : le CIMA et le FEDER apportent par les crédits Etat et Régions des moyens pour anticiper les risques (observation scientifique) et sensibiliser les élus, résidents, entreprises, avec notamment la démarche de « territoires alpins de gestion intégrée des risques naturels » (TAGIRN). Les prochaines contractualisations conforteront bien entendu ces mesures.

INSTALLATION DES COMITES LOCAUX DE COHESION DES TERRITOIRES.

La mise en place du réseau territorial de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) se poursuit avec régularité. Presque 66 **comités locaux de cohésion territoriale** sont installés ou annoncés. 79 préfets de département ont choisi d'être accompagnés dans leur fonction ANCT par un ou plusieurs délégués territoriaux adjoints. Ce sont très majoritairement des directeurs départementaux des territoires.



Prévus par la loi portant création de l'ANCT, les comités locaux de cohésion des territoires sont l'instance de gouvernance locale de l'Agence. Leur composition, fixée par décret, comprend des représentants de l'État, des collectivités, les cinq grands opérateurs nationaux – la Banque des Territoires, l'Anah, l'Ademe, le Cerema ainsi que l'Anru –, ainsi que des représentants des acteurs locaux de l'ingénierie. Sa composition précise est laissée à l'appréciation du préfet, en fonction des réalités locales. Plusieurs membres du Comité de massif en sont donc membres.

Ces comités sont l'instance du dialogue entre l'État, les élus des collectivités locales, les opérateurs nationaux et des acteurs de l'ingénierie locale, (agences d'urbanisme, CAUE, agences techniques départementales, établissements publics fonciers, etc.). Son but : favoriser une meilleure coordination de ces différents acteurs et se mettre d'accord sur les priorités d'intervention locale de l'Agence, tant en matière de thématiques que de types de territoires, à travers l'élaboration d'une feuille de route partagée. En 2021, les CLCT contribueront à l'élaboration des Contrats de relance et de cohésion territoriale (CRCT).

Pour consulter les arrêtés de composition des CLCT alpins :

<https://mon.anct.gouv.fr/group/175183/document/explore>

RENCONTRES « JEUNES EN REFUGES » DU 9 OCTOBRE 2020 A GRENOBLE (38).

Les rencontres « Jeunes en refuges » se sont déroulées, le 9 octobre, au Musée dauphinois à Grenoble. Elles étaient co-organisées par le Syndicat national des gardiens de refuges et gîte d'étape, Educ'Alpes, réseau d'éducation à la montagne alpine, Refuges sentinelles et UMR Pacte/Labex Item, un réseau d'acteurs des territoires et de chercheurs issus des établissements de recherche de l'Isère et de Savoie.

Pendant cinq ans de nombreux acteurs de terrain et institutionnels ont travaillé activement ensemble pour lever les freins réglementaires, techniques et culturels existants et pour déployer à nouveau des séjours de jeunes en refuges de montagne.

Cette journée, qui a réuni de nombreux participants avait pour objectif de valoriser le chemin parcouru toutes ces années, de fêter le redéveloppement des séjours des jeunes en refuges et d'imaginer des actions structurantes pour les cinq prochaines années dans les Alpes. Les rencontres ont été rythmées notamment par des ateliers stratégiques et techniques pour consolider et développer les séjours éducatifs en refuges, mais aussi sur la mise en œuvre d'actions collectives.



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION COVID-19 - PROTEGEONS LA SAISON !



Dans un contexte sanitaire où le taux de propagation de l'épidémie de la Covid-19 et les risques de contamination restent importants, plusieurs acteurs professionnels, collectivités et acteurs de la montagne se sont mobilisés pour la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation nationale à destination des travailleurs des stations de montagne. Cette campagne lancée le 15 décembre dernier, permet de sensibiliser sur les risques de la

Covid-19 et à l'importance d'appliquer les gestes barrières afin que les travailleurs des stations soient acteurs des mesures préventives pour protéger leur santé ainsi que celle de leur entourage, et par conséquent leur saison. La campagne pilotée par l'ADRETS, est appelée « Covid-19, Protégeons la saison ».

Une campagne axée sur les réseaux sociaux

Pendant toute la durée de la saison, une dizaine de visuels animés seront diffusés sur Facebook autour des thèmes allant des pauses de travail, des soirées privées ou encore des moments de détente et loisirs en station. L'occasion de rappeler que les gestes barrières s'appliquent aussi entre amis.

Une campagne de proximité

L'ensemble des acteurs de station sont invités à se saisir des outils de communication (format papier) de la campagne pour la rendre visible en proximité, au plus près des travailleurs de station. Particulièrement, le réseau des points d'accueil, espaces saisonniers et maisons des saisonnalités pourront la diffuser et en parler directement aux travailleurs des stations de montagne.

Les partenaires de la campagne : Commissariat du massif des Alpes (FNADT Alpes), Région Auvergne-Rhône-Alpes, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Conseil départemental de la Savoie, Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, Agence de Développement des Hautes-Alpes, Isère Attractivité, Domaines Skiables de France, Groupements National des Indépendants Hôtellerie & Restauration, Syndicat National des Résidences de Tourisme, Union des Métiers et de l'Industrie de l'Hôtellerie, Union Sports & cycles, Force Ouvrière, CGT Association Nationale des Elus de Montagne, Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, ADRETS.

Contact & informations : Claire BELET, 06 10 56 94 99 cbelet@adrets-asso.fr

POIA BIRDSKI « VERS UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE PATRIMONIALE PAR LES DOMAINES SKIABLES DES ALPES DU NORD »,

Les massifs montagneux des Alpes du nord jouent un rôle majeur pour la protection des domaines vitaux des grands rapaces (gypaète barbu, aigle royal) et des galliformes de montagne (tétraz-Lyre, lagopède alpin). Ils abritent aussi de nombreux domaines skiables qui peuvent avoir des impacts sur les oiseaux : fragmentation des territoires de vie, mortalité par percussio sur les câbles, dérangement lors de phases clés du cycle de vie.



Dans ce contexte, le Parc national de la Vanoise porte le projet européen Birdski, en partenariat avec Asters et l'Observatoire des galliformes de montagne. Ce projet a débuté le 1er janvier 2020 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2022. Il s'agit de construire un partenariat entre 36 domaines skiables (17 en Savoie, 19 en Haute-Savoie) et les gestionnaires d'espaces protégés pour améliorer la connaissance et la prise en compte de ces oiseaux emblématiques présents dans les domaines skiables. La sensibilisation des publics constitue également un volet important de ce projet. Birdski s'inscrit dans la continuité du projet européen en faveur du gypaète barbu, le Life Gyphelp+. Le projet est financé avec le concours de l'Union européenne et du CIMA-FNADT. Contact & informations : Justine COULOMBIER : justine.coulombier@vanoise-parcnational.fr

LA PLATEFORME DU LAUTARET-ZONE ATELIER ALPES INTEGREE DANS LES 18 SITES EUROPEENS DU LTER.

La Zone Atelier Alpes est un dispositif d'observations et de recherches pluridisciplinaires animé sur les trajectoires et le fonctionnement des socio-écosystèmes des Alpes dans un contexte de changements climatiques globaux et de mutations socio-économiques des territoires de montagne.

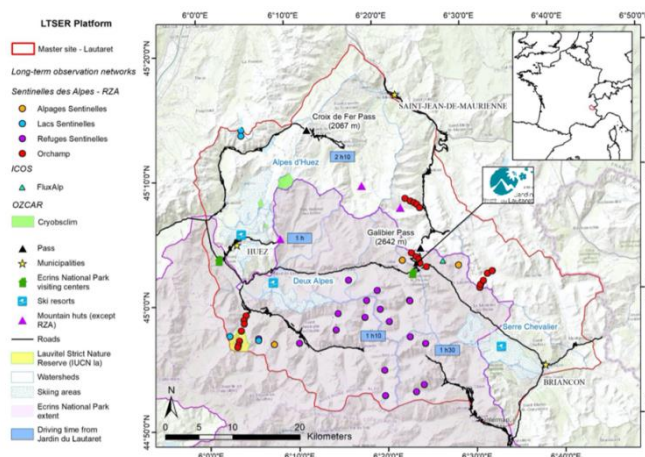


La Zone Atelier Alpes fait partie du Réseau des Zones Ateliers (RZA) qui constitue un Système d'Observation et d'Expérimentation au long terme pour la Recherche en Environnement (SOERE) labellisé par l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (AllEnvi). Le fonctionnement de la ZAA est financé par deux organismes de recherche : le CNRS et INRAE. La plupart des scientifiques de la ZAA appartiennent à la Communauté Université Grenoble-Alpes.

La plateforme Lautaret-Oisans est une plateforme LTER (réseau d'observatoires des écosystèmes sur le long terme). Elle fait partie des 18 sites européens retenus pour bénéficier des possibilités du Transnational Access (<https://www.lter-europe.net/elter/ta>). Cela implique notamment que la venue et le séjour de chercheurs étrangers pour effectuer des travaux de recherche au Lautaret peuvent être entièrement pris en charge.

La plateforme du Lautaret-Oisans concerne les problématiques touchant aux relations climat-usages-biodiversités-écologie et services des écosystèmes de tête de bassins versants avec des enjeux de mise en synergie des plateformes expérimentales de la SAJF (AnaEE) et les dispositifs d'observation de la ZAA. Le grand site Lautaret a vocation à accueillir des sites démonstrateurs (par exemple pour le dispositif ORCHAMP) et à construire des passerelles entre l'accueil du public, la formation et la recherche dans les sciences de l'environnement.

Pour en savoir plus : <http://www.za-alpes.org/>



Calendrier des réunions du Comité de massif de massif des Alpes 1^{er} trimestre 2021 Prévisionnel

Type de réunion	Titre	Date	Lieu	Observations
Février				
Groupe de travail du Comité de massif des Alpes	Forêt-Bois	Mardi 2 matin	Visioconférence	
Commission du Comité de massif	Commission permanente	Fin février		Date et lieu à déterminer
Mars				
Convention interrégionale du massif (CIMA)	1er comité de programmation CIMA	Mi/fin mars		Date et lieu à confirmer
Comité de massif	1 ^{ère} séance plénière de 2021	Fin mars		Date à déterminer
Evènement	Destination Montagnes	23 au 26 mars	Chambéry (73)	

ORGANIGRAMME

ORGANIGRAMME ACTUALISE DU COMMISSARIAT DE MASSIF DES ALPES.



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Commissariat de massif des Alpes

Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes
Organigramme et principales missions de l'équipe



Philippe MATHERON
Commissaire de massif
Instances de massif, CIMA et POIA,
Coopération internationale
philippe.matheron@anct.gouv.fr
04 92 53 21 16
06 60 54 09 21



Nicolas GOUVERNEL
Commissaire adjoint de massif
Coordonnateur des acteurs français impliqués dans la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine SUERA (EUSALP)
nicolas.gouvernel@anct.gouv.fr
04 76 85 18 94
06 66 85 49 07



Nathalie MAIRE
Assistante de gestion administrative
Budget de fonctionnement et programmation CIMA

nathalie.maire@anct.gouv.fr

04 92 53 21 12
07 50 15 56 26



Cédric CONTEAU
Coordinateur politique de la montagne
Biodiversité, Eau, Energie, Agriculture, Forêt, filière bois

cedric.conteau@anct.gouv.fr

04 92 53 21 14
06 75 69 66 70



Marie-Claude PEISEY-DELCLOS
Coordinatrice politique de la montagne
Tourisme, Espaces Valléens,

marie-claude.delclos@anct.gouv.fr

04 79 75 52 06
06 75 09 65 34



Marie BARBERA
Responsable de la coordination administrative et de la communication

marie.barbera@anct.gouv.fr

04 76 85 18 91
06 45 69 79 77



Sylvie VIGNERON
Coordinatrice politique de la montagne
Planification spatiale et Mobilités/Transports

sylvie.vigneron@anct.gouv.fr

04 76 85 18 92
06 75 09 65 38



Mathilde BLACHE
Chargée de mission présidence française 2020-21

mathilde.blache@anct.gouv.fr

04 76 87 61 68
07 60 96 53 04



Noémie BERTOMEOU-BIANCO-DOLINO
Chargée de communication et d'événementiel SUERA

noemie.bertomeou-bianco-dolino@anct.gouv.fr

04 76 85 18 93
06 42 12 81 43

Pour nous rejoindre ou nous écrire (3 sites)

Equipe de Gap (siège)
28 rue Saint-Arey
CS 66002
05011 GAP Cedex

Equipe de Chambéry
Place Caffé
BP 1801
73018 CHAMBERY Cedex

Equipe de Grenoble
1 Place André Malraux
38000 GRENOBLE

